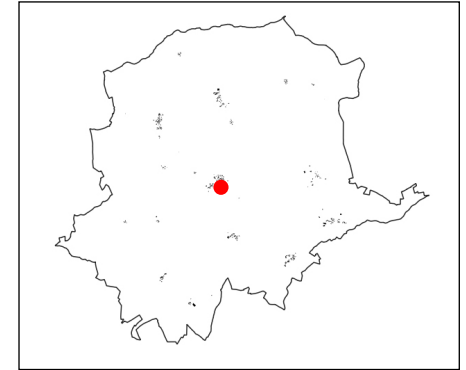


AGNAT

CENTRE BOURG

CONTEXTE

Agnat
Centre bourg
0,6 Ha
Habitat

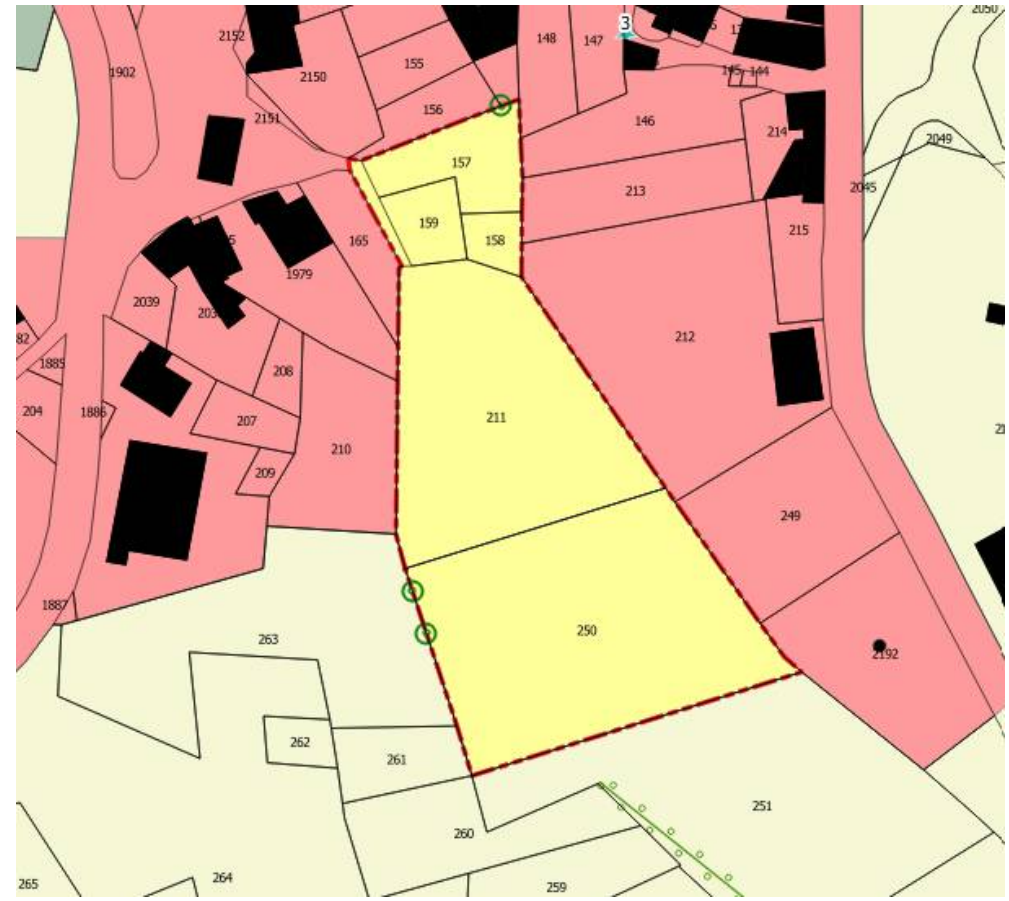


ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

> Compléter l'urbanisation du Centre bourg de la commune

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

> L'urbanisation est envisagée à partir de 2 ans après approbation du PLUi





LÉGENDE

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès au secteur
-  Voie privée
-  Voie carrossable à créer
-  Habitat individuel
-  Arbres à conserver
-  Plantations à constituer

PROGRAMMATION & MIXITÉ FONCTIONNELLE

> L'OAP prévoit la création d'environ 5 logements individuels pour une densité minimale brut de 12 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

ACCESSIBILITÉ ET DESERTE INTERNE

> Le secteur A est accessible par l'Ouest (RD 161 et RD 52)
> Le secteur aura un accès par la RD161 et un accès par la RD52, le sud du secteur sera desservi par une voie d'accès privée passant par les parcelles B1978 et B210.

INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

> Des arbres et haies sont présents sur le secteur, ils sont à conserver
> Des plantations sont à constituer (arbres, haies) en limites séparatives ainsi qu'en limite Sud du secteur afin de marquer la délimitation entre l'espace agricole et le secteur urbanisé. Les haies mono-typées sont interdites.

